



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocations

Question écrite n° 120783

Texte de la question

Suite à la publication du rapport d'information sur les fraudes organisées à l'assurance chômage, une des propositions de la mission est la mise en oeuvre d'une coopération entre les organismes sociaux par l'organisation des croisements d'informations indispensables à la lutte contre les fraudes. Une convention a été conclue récemment entre les organismes de protection sociale à ce sujet. Cette convention devrait permettre à l'UNEDIC de bénéficier des informations de l'ACOSS et des caisses de sécurité sociale pour détecter des cas de fraude. En conséquence, M. Dominique Tian attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur la nécessité de mettre en place rapidement ce croisement d'informations.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Tian](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120783

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2007, page 2815